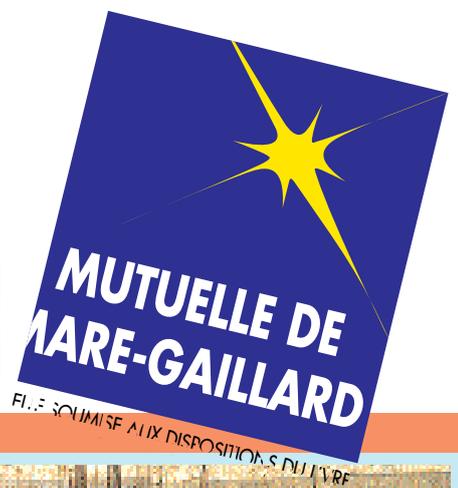


LA LETTRE

Bulletin trimestriel de la Mutuelle de Mare-Gaillard

Déc 2000 N° 12



Repères

MARIE-GALANTE

L'agence a déménagé

page 2

AGENCES :

L'informatisation se poursuit



page 5

La face cachée de votre assiette

page 6



LA COMPLEMENTAIRE SANTÉ SPECIAL ENTREPRISE

Des salariés bien protégés

A lire page 7



LE NOUVEAU SIEGE DE NOTRE MUTUELLE :

Le gros oeuvre est achevé

A lire page 5

ASSEMBLEES GENERALES ELECTIVES :

Les résultats définitifs ... page 2



SUR LE VIF :

« Avec Mare-Gaillard je suis remboursée rapidement »

A lire page 4

Assez de mensonges ?

L'hebdomadaire Sept Magazine a publié il y a quelques semaines un article, consacré à notre mutuelle, qui comportait de nombreux mensonges et calomnies. Bien entendu, dès la parution de ce tissu de mensonges, nous nous sommes interrogés sur l'utilité d'exercer notre droit de réponse dans ce même journal. Ne veut-on pas nous entraîner dans une polémique stérile ? Toutefois, nous étudions la possibilité de porter l'affaire devant la justice.

Reste à comprendre ce que cache cet article mensonger. Il y a quelques mois, vous vous souvenez sans doute, un article comportant au moins autant de contre-vérités avait été publié par le quotidien France-Antilles. A chaque fois, c'est le même scénario qui se reproduit : un «journaliste» accumule les contre-vérités sans prendre la peine de s'informer. Les bons résultats de notre mutuelle, établis par notre service comptable, certifié par notre commissaire aux comptes et transmis régulièrement officiellement à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sont pourtant publics. Mieux, un dossier de presse complet est à la disposition des médias.

Alors pourquoi autant de contre-vérités ?

S'agit-il d'une campagne de dénigrement savamment orchestré ou, plus prosaïquement, de fautes professionnelles commises par de pseudo-journalistes en mal de sensationnel ?

Nous n'en savons encore rien mais quel que soit ce qui se cache derrière cette désinformation, ceux qui répandent ces calomnies doivent savoir que nous ne laisserons jamais impunément salir votre mutuelle, fruit du travail acharné et de la solidarité renouvelée de plusieurs générations de Guadeloupéens, et notamment des plus humbles.

*Le Président
Eloi Forstin*

Notez le !

Le Conseil d'Administration est définitivement élu

Les nouvelles élections de la section du Gosier ont permis aux adhérents de la mutuelle de confirmer, s'il en était besoin, la confiance qu'ils accordent massivement à l'équipe en place. Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Mare-Gaillard, que nous vous avons présenté dans notre dernière lettre d'information, est donc maintenu dans ses fonctions.

Marie-Galante L'agence déménage provisoirement

L'agence de notre mutuelle à Grand-Bourg de Marie-Galante sera bientôt entièrement reconstruite sur le même site. Pour réaliser cette reconstruction dans les meilleures conditions, les bureaux de l'agence ont été installés provisoirement au 20 rue du Presbytère, toujours à Grand-Bourg. Le numéro de téléphone, lui reste inchangé. L'agence devrait réintégrer son local initial dans le courant de l'année prochaine.



Après Continent, Milénis



Dans le souci d'être toujours plus proche de ses adhérents ...et de ses futurs adhérents, notre mutuelle organise depuis plusieurs années des stands d'information au coeur de l'hypermarché Continent. Au mois d'octobre, elle a organisé pour la première fois une opération similaire dans le nouvel hypermarché Milénis aux Abymes.

Si nous devons exercer notre droit de réponse dans cet hebdomadaire, voici le texte intégral qui y aurait été publié :

La Mutuelle de Mare-Gaillard se porte bien !

Monsieur,

L'hebdomadaire Sept Magazine n°1108 paru le 28 septembre 2000 a publié à la page 14 un article intitulé "Rien ne va plus à la Mutuelle de Mare-Gaillard", rédigé par Mme Marie-France Grugeaux-Etna. Cet article comporte de nombreuses affirmations mensongères de nature à causer un grave préjudice à notre mutuelle. En conséquence, je vous demande de porter à vos lecteurs les informations suivantes, qui étaient à la disposition de votre "journaliste" s'il avait jugé utile de contacter la Mutuelle de Mare-Gaillard avant de rédiger son article sur ...la Mutuelle de Mare-Gaillard :

Sur la santé financière de la Mutuelle de Mare-Gaillard :

Votre "journaliste" affirme dans le titre de son article "Une situation financière catastrophique". C'est faux. Voici les principaux éléments du bilan financier 1999 de la Mutuelle, tels qu'ils ont été transmis à l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

- Résultats de la Mutuelle de Mare-Gaillard en 1999 :
+ 1.384.488 F

- Résultats de la Caisse Autonome Décès en 1999 :
+ 2.629.377 F

Sur les résultats de la Mutuelle de Mare-Gaillard :

Votre "journaliste" affirme dans le titre de son article "Rien ne va plus à la Mutuelle de Mare-Gaillard". C'est faux. Voici l'évolution des principaux indicateurs de notre mutuelle en 1999 :

- Évolution des cotisations de 1998 A 1999 :
+ 7,83 %
- Évolution des produits financiers de 1998 A 1999 :
+ 0,36 %
- Évolution des prestations versées de 1998 A 1999 :
+ 31 %
- Nombre de sociétaires en 1999 : 57.459
- adhésions nouvelles : 3.605

Pour cette année 2000, nous avons par ailleurs plusieurs projets en cours de réalisation :

- Construction d'un nouveau siège social ultramoderne d'un coût de 15.000.000 F

- Évolution de notre système informatique pour assurer le passage à l'euro

- Développement de la télétransmission avec les partenaires sociaux et financiers

- Poursuite de l'informatisation de toutes nos agences

- reconstruction complète de l'agence de Marie-Galante

Sur l'administration de la Mutuelle de Mare-Gaillard :

Votre "journaliste" affirme dans le titre de son article "Depuis le 31 mars 2000, un administrateur provisoire a été nommé par le Tribunal d'Instance de Pointe-à-Pitre afin de gérer les affaires courantes de la mutuelle. Aucun acte ne doit plus être accompli par les membres du conseil d'administration, en attendant de nouvelles élections". C'est faux. Un administrateur provisoire a bien été nommé mais uniquement pour assurer le bon déroulement de l'élection des délégués de la section du Gosier. La gestion de la mutuelle est assurée tout à fait normalement, sans aucune tutelle, par le conseil d'administration.

Dans son article, votre "journaliste" donne par ailleurs exclusivement la parole à un certain "Toussaint-Lazare Néolat, vice-président du syndicat des adhérents de l'Assistance Mutuelle de Mare-Gaillard". Nous vous informons que ce monsieur ne fait pas partie des adhérents de la Mutuelle de Mare-Gaillard. Ses propos, cités par votre "journaliste" comportent plusieurs allégations mensongères. En effet, comme les chiffres présentés plus haut le démontrent, il n'y a pas de "malaise financier" à la Mutuelle et encore moins "d'insuffisance d'adhésion".

J'ose espérer qu'à la lecture de ces informations vous comprendrez la gravité du tort que nous a causé votre "journaliste" aussi bien auprès de nos adhérents que de tous les adhérents potentiels en publiant de fausses informations de nature à faire croire à vos lecteurs que notre mutuelle est quasiment en voie de disparition.

Monsieur Eloi Forstin

**Président du Conseil
d'Administration de la Mutuelle
de Mare-Gaillard**

SUR LE VIF :

« Avec Mare-Gaillard je suis remboursée rapidement »

Depuis combien de temps avez-vous adhéré à La Mutuelle de Mare-Gaillard ?

Je suis une toute nouvelle adhérente puisque mon adhésion ne date que du mois de février dernier. En fait, j'ai vu le stand de la mutuelle à Continent et, comme je recherchais une mutuelle depuis longtemps, j'ai profité de cette opportunité pour adhérer.

Vous avez donc adhéré à la mutuelle de Mare-Gaillard par hasard ?

Non, pas du tout ! Mes grands-parents étaient des adhérents de la mutuel-



**UN TÉMOIGNAGE
DE MAUD
LACKMY**

le. J'en avais donc déjà entendu parler. Et en bien ! J'avais déjà contacté d'autres mutuelles auparavant mais je n'avais pas voulu adhérer. En fait, elles ne m'inspiraient pas confiance. Avec Mare-Gaillard, c'est différent. C'est une mutuelle guadeloupéenne et elle existe depuis très longtemps. Tout le monde la connaît. Sur le stand de Continent, j'ai pu découvrir toutes

les prestations qu'elle proposait. Comme beaucoup de gens, je croyais qu'elle s'occupait surtout de décès. En réalité, elle fait beaucoup plus de choses. Pour moi, comme j'ai 27 ans, j'ai souscrit à une complémentaire santé, La forti santé 400.

Vous en êtes satisfaite ?

Oui, tout à fait. Cela fonctionne bien. Je reçois mes remboursements par virement. Maintenant, lorsque je vais chez le médecin ou le pharmacien, soit je ne paye rien du tout, soit je paye très peu. Récemment, j'ai dû me faire poser une couronne. Il s'agissait d'un montant important. Le remboursement de la partie prise en charge par la mutuelle est intervenu rapidement. Quand on a un budget déjà serré, ce sont des choses que l'on apprécie.

Votre Mutuelle vous répond...



Cette rubrique est la vôtre. Vous y retrouverez les réponses aux questions qui nous sont posées régulièrement par nos sociétaires.

✓ **J'ai droit à une allocation décès de 12 500 F, je souhaite l'augmenter et passer à 25 000 F. Comment dois-je faire ?**

Il suffit de vous rapprocher de l'agence la plus proche de votre domicile muni de votre numéro d'adhérent et d'une fiche d'état civil. Notre conseillère mutualiste vous fera signer en aveugnant au contrat initial. Sachez également que vous aurez un prorata de cotisation à régulariser et pendant les six premiers mois vous serez couvert par la garantie initiale (12 500 F dans notre exemple).

✓ **La cotisation en allocation décès évolue telle chaque année ou par tranche d'âge ?**

En allocation décès la cotisation est viagère. Cela signifie qu'elle est déterminée à la souscription du contrat et reste inchangée par la suite. Cependant, la Mutuelle se réserve le droit de la faire évoluer en fonction de certains indices économiques et sociaux. Tels

que le taux de mortalité.

✓ **Qu'est-ce que la base conventionnelle de la Sécurité Sociale ?**

C'est le montant légal ministériel sur lequel la Sécurité Sociale applique son taux de remboursement.

Exemple :

Consultation spécialiste : 200 F
Base Conventionnelle S.S. (BCSS) : 165 F
Taux de remboursement : 70 % de la BCSS
 $165 \times 70\% = 115,50 \text{ F}$ (participation S.S.)
 $165 \times 30\% = 49,50 \text{ F}$ (participation MMG)
La différence ($200 \text{ F} - 165 \text{ F} = 35 \text{ F}$) restera à la charge de l'assuré.

✓ **Qu'est-ce que la CMU ?**

La CMU c'est la Sécurité Sociale pour tous à travers l'affiliation automatique au régime de base. La CMU est financée par l'Etat, des mutuelles et par des organismes d'assurances maladie complémentaire.

✓ **Qui a droit à la CMU ?**

- Ceux qui résident ou vont résider plus de trois mois sur le territoire français,
- Ceux qui résident de façon régulière s'ils sont étrangers;

et dont les ressources sont inférieures aux montants suivants :

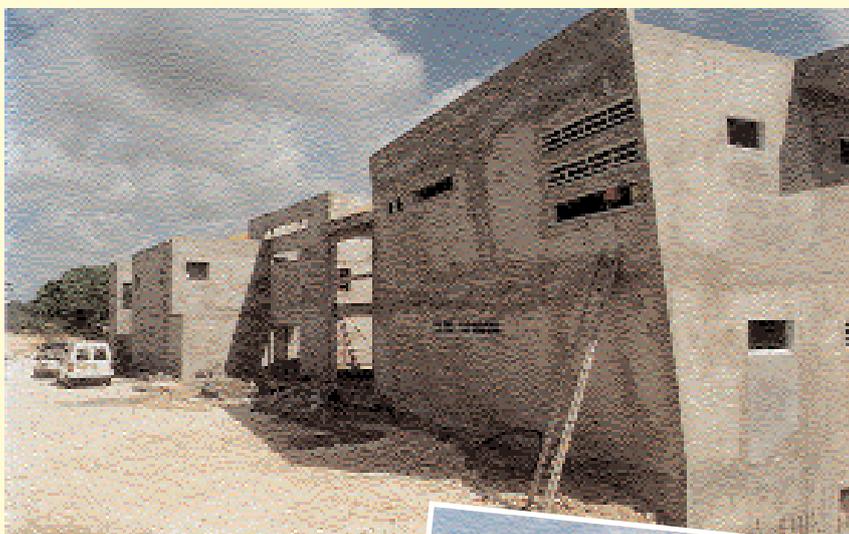
Par foyer	Plafond mensuel
1 personnes	3 500 F
2 personnes	5 200 F
3 personnes	6 300 F
4 personnes	7 350 F

Au delà de 5 personnes, il faut ajouter 1 400 F.

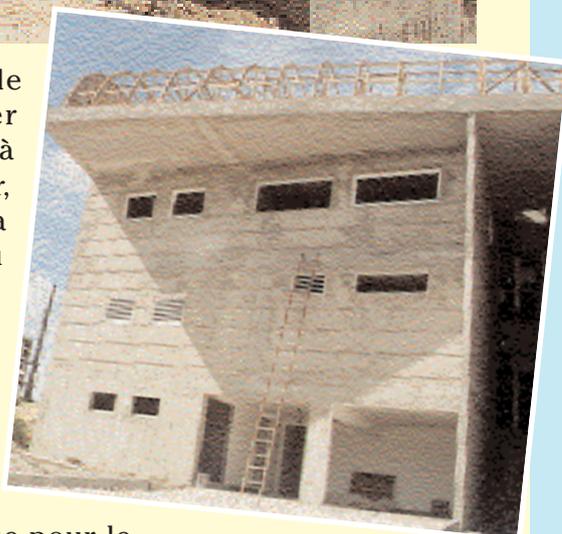


LE NOUVEAU SIEGE DE NOTRE MUTUELLE :

Le gros oeuvre est achevé



Si vous avez l'occasion de vous rendre au «quartier général» de votre mutuelle, à la section Bernard du Gosier, profitez-en pour admirer la progression des travaux du futur siège. L'ensemble du gros œuvre est déjà achevé. Le second œuvre -carrelage, peinture et menuiserie- est déjà bien engagé. L'ensemble a fière allure, même si l'ouverture des bureaux au public n'est prévue que pour le début de l'année prochaine. Encore un peu de patience !



Notez le !

Agences : l'informatisation se poursuit

Pour apporter à nos adhérents, sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe, un service de qualité, nous avons entrepris d'informatiser toutes nos agences. Au mois d'août dernier, c'est notre agence de Basse-Terre qui a été modernisée. Avant la fin de cette année, l'agence de Sainte-Rose, bénéficiera à son tour des mêmes équipements.

Paiements : Moins de soucis

Nous vous rappelons que vous pouvez recevoir désormais le paiement de vos prestations par virement direct sur votre compte bancaire. Vous serez ainsi réglé deux fois plus vite. Pour bénéficier de cette prestation, il vous suffit d'en faire la demande auprès de votre agence. Par ailleurs, pour payer vos cotisations sans souci, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique. Votre banque se chargera alors de virer automatiquement le règlement adéquat en temps et en heure.

TEMOIGNAGE :

Simone Zamour : «Je rêve de voyages»



Après 31 ans de bons et loyaux services, Simone Zamour, qui assurait l'accueil des adhérents au siège, a pris une retraite méritée en septembre dernier. Nous n'avons pas voulu la laisser partir sans qu'elle nous livre quelques uns des nombreux souvenirs qu'elle garde de son action au sein de la mutuelle. «Mon meilleur souvenir, nous a t-elle confié, émue, c'est le soutien que m'ont constamment apporté mes collègues tout au long de ces années durant lesquelles j'ai connu de sérieux problèmes de santé. Je garde aussi en mémoire les grandes mutations de la mutuelle auxquelles j'ai participé. Je me rappelle bien de l'ar-

rivée de l'informatique. Elle a beaucoup allégé nos tâches et, notamment, le suivi de chaque adhérent. Dans les années 90, la grande affaire de la complémentaire santé a été mise en place. Nous avons travaillé très dur à cette période. Tout le monde s'y est mis et cela a marché». Quand on lui parle de ses projets d'avenir, Simone Zamour a un regard malicieux et confie : « Je veux voyager. Je réfléchis à un projet de croisière. Je dois aussi aller à Lourdes car je suis très croyante». Bref, retraite ou pas, Simone Zamour a toujours le regard tourné dans la même direction : vers l'avenir !

Cé nou mèm !.....

CLINIQUE MANIOUKANI

De nouvelles prestations

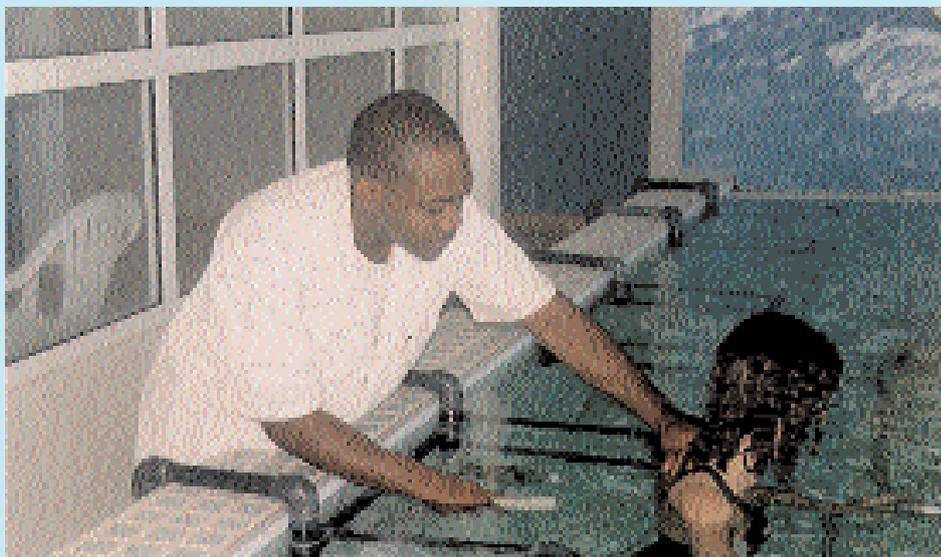
Le 6 octobre 2000, l'Agence Régionale d'Hospitalisation et Manioukani, ont signé un contrat d'objectifs et de moyens pour la mise en oeuvre de 10 places d'hospitalisation de jour dans le cadre d'un centre de soins de suite et de réadaptation. En 2001, 25 nouvelles places seront créées pour une hospitalisation complète. La Clinique Manioukani pourra donc prendre en charge, notamment, les Guadeloupéens victimes de certains traumatismes graves à la suite d'un accident. C'est aussi l'occasion pour nous de présenter cet établissement de soin avec lequel la Mutuelle entretient des liens étroits, puisqu'elle est présente dans son conseil d'administration.



Manioukani, situé au cœur d'un jardin de deux hectares, surplombe la marina de Rivière Sens à Gourbeyre. Dirigé par le Dr Pierre Sainte-Luce, médecin angiologue et le Dr Corinne Gouze, médecin ultrasonologiste, il intervient notamment dans le traitement des complications liées au diabète et à l'hypertension artérielle. Il assure la prise en charge rééducative en matière de traumatologie-orthopédie, rhumatologie et maladies vasculaires.

Le service d'hospitalisation de jour, ouvert depuis le mois d'août 2000, permet d'éviter l'hospitalisation complète lorsqu'elle n'est pas indispensable et de raccourcir les délais d'hospitalisation complète. Tout en continuant la rééducation intensive et spécialisée que nécessite leur état de santé, ces malades pourront préparer en douceur leur réinsertion et leur réadaptation dans leur lieu de vie et leur milieu professionnel. En 2001, ce service sera complété par la mise en service de 25 lits réservés cette fois aux malades dont l'état de santé exige, au contraire, une

hospitalisation complète. 13 lits seront réservés au traitement des maladies vasculaires périphériques. Les 12 autres lits seront consacrés à la traumatologie et à l'orthopédie. Ils permettront en particulier d'accueillir des Guadeloupéens victimes de traumatismes graves à la suite d'accidents de la route. Rappelons à ce propos, que l'on recense



La face cachée de votre assiette



E 180, E 303, E470 ... les additifs sont aujourd'hui très répandus dans notre alimentation sans que nous sachions toujours à quoi ils servent et quel danger ils représentent éventuellement. Nous vous proposons de découvrir les plus courants dans cette rubrique.

E 211 : Il s'agit du benzoate de sodium. Il est utilisé pour la conservation pour son action en tant que fongicide et antibactérien. On le trouve en particulier dans certains sodas consommés en Guadeloupe, dans la betterave rouge, le caviar (le vrai comme le faux !) et les œufs de poisson en général. Parmi les effets secondaires connus, une sensibilité ou une allergie peuvent se manifester chez les personnes souffrant d'asthme ou d'urticaire récurrent. Il peut aggraver l'état de certaines personnes allergiques à l'aspirine.

chaque année dans notre archipel plusieurs centaines de blessés graves à la suite des accidents de la route.

Des salariés bien protégés

Lorsque Georges R. a été embauché dans une imprimerie de Jarry, la première chose qu'il a remarquée, c'est la qualité de la couverture sociale dont il bénéficiait désormais, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. L'imprimerie a en effet souscrit un contrat collectif de complémentaire maladie auprès de la

Mutuelle de Mare-Gaillard. Aussi longtemps qu'ils appartiennent au personnel de l'entreprise, tous ses salariés bénéficient désormais d'une couverture sociale au meilleur qualité prix-service jusqu'à l'âge de 65 ans. Dans le cas de cette imprimerie, les cotisations sont prises en charge à hauteur de 60 % par l'entreprise et

40 % par le salarié. L'entreprise, elle aussi, est gagnante puisque sa participation est déduite de l'impôt sur les sociétés qu'elle doit acquitter chaque année.

Autre avantage, ce type de contrat ne prévoit pas de délai d'attente.

A partir de 315 francs par mois seulement pour toute la famille !

Si vous bénéficiez de la Sécurité sociale, vous pouvez souscrire votre complémentaire santé «spécial famille» de la Mutuelle de Mare Gaillard en payant une cotisation mensuelle unique de 315 francs qui couvre toute votre famille. Si vous êtes un travailleur non salarié des professions non agricoles, ou si vous souhaitez une couverture plus importante, vous pouvez adopter la formule «santé famille plus». La cotisation mensuelle est de 380 francs pour les assurés du régime général de la Sécurité Sociale et de 450 francs pour les travailleurs non salariés des professions non agricoles. Pour en savoir plus, rapprochez-vous de l'une de nos agences (voir en dernière page) .

Des solutions sur mesure, adaptées à vos besoins

La Mutuelle de Mare-Gaillard met en place des contrats à adhésion obligatoire ou facultative. Tout dépend des collègues (cadre ou non cadre). Si vous êtes chef d'entreprise ou responsable d'un comité d'entreprise, n'hésitez pas à nous contacter pour vous faire découvrir tous les avantages que propose notre Mutuelle.

Voici quelques exemples des garanties proposées :

	Prise en charge régime obligatoire	Prise en charge Mutuelle	
		Complément à 100% (Ticket Modérateur)	Forfaits et dépassements
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE			
• frais de séjour	80% ou 100 %	20% ou 0%	FR - TC Frais réels Frais réels
• honoraires	80% ou 100%	20% ou 0%	
• forfait journalier hospitalier	-	-	
• chambre particulière	-	-	
NAISSANCE ET ADOPTION			
• chambre particulière	-	-	2 350 F ou 358,26 Euros
• prime de naissance ou d'adoption par enfant	-	-	
SOINS COURANTS			
• consultations, visites, actes de spécialité (K ou KC), radios	70%	30%	+ 100%
• auxiliaires médicaux, analyses	60%	40%	
• pharmacie vignettes bleues	35%	65%	
• pharmacie vignettes blanches, transport (ambulances, véhicules sanitaires léger...)	65%	35%	
OPTIQUE (par année civile et par bénéficiaire)			
• verres, montures, lentilles acceptées	65%	35%	1 000 f ou 152,45 Euros
• lentilles refusées	-	-	1 000 f ou 152,45 Euros
DENTAIRE			
• soins (y compris parodontologie)	70%	30%	+ 100%
• prothèses acceptées	70%	30%	
• prothèses refusées	-	-	
• orthodontie acceptée	100%	-	
DIVERS			
• autres prothèses, appareillages et accessoires médicaux	65%	35%	+ 100%
• cure thermique libre	65% ou 70%	35% ou 30%	
• vaccin anti-grippal	-	-	
• indemnité obsèques	-	-	
			+ 1 250 F ou 190,56 Euros Frais réels 5 000 F ou 762,25 Euros



Pour bien profiter de la vie



ELLE EST SOUMISE AUX DISPOSITIONS DU LIVRE DU CODE DE LA MUTUALITÉ

Complémentaire Santé

hospitalisation... soins courants... optique... dentaire... cure thermale...

Choisissez une complémentaire santé qui correspond à vos besoins :

- Spécial entreprise
- Spécial famille
- Spécial séniors
- Garanties individuelles



Allocation Décès

Pour des funérailles dignes en toute circonstance

- Pour tous les membres de la famille
- Rapatriement funéraire inclus

Garanties de prévoyance

*Pour maintenir votre salaire en cas d'arrêt de travail ou pour le versement d'un capital**

- Indemnité Journalière ou Incapacité de Travail
- Invalidité
- Capital Décès*

Protection Hospitalière

Pour des revenus journaliers garantis, en cas d'hospitalisation

- Cinq niveaux d'indemnité au choix

Toujours plus proche de vous

NOS AGENCES :

GOSIER

Section Bernard
97190 LE GOSIER
Tél. : 0590 85 91 36
Fax : 0590 85 80 23

ANSE-BERTRAND

20, rue Abbé Grégoire
97121 ANSE-BERTRAND
Tél. : 0590 22 10 75

CAPESTERRE BELLE-EAU

62, rue de la Liberté
97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
Tél. : 0590 86 31 64

MOULE

Imm. Tabar-Nouval - 1er Etage
Local n°08 - Rue Joffre
97160 MOULE
Tél. : 0590 23 54 11

ABYMES

Centre Commercial Steel
Shopping
local n° 08 - Boisripeaux
97139 ABYMES
Tél. : 0590 20 80 47
Fax : 0590 20 27 51

BASSE-TERRE

20, rue du Père Labat
97100 BASSE-TERRE
Tél. : 0590 81 26 21

MARIE-GALANTE

20, rue du Presbytère
97112 GRAND-BOURG
Tél. : 0590 97 98 93

SAINTE-ROSE

Circonvallation
97115 SAINTE-ROSE
Tél. : 0590 28 70 59